

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE

POUR LES ACQUÉREURS D'UN ANIMAL DE COMPAGNIE

(Loi 2021-1539 du 30 novembre 2021)

Ce certificat a pour but de sensibiliser le futur adoptant aux besoins du chien, aux coûts et à la logistique à engager tout au long de sa vie et aux obligations qui sont les siennes.

L'adoption d'un chien ne doit en aucun cas être prise à la légère par l'adoptant. Ce dernier doit être pleinement conscient de ce que cela implique afin d'assurer à l'animal des conditions de vie optimales et d'éviter l'abandon par manque de temps, d'argent ou de connaissance.

I. LES BESOINS DU CHIEN

Votre animal doit avoir en permanence de l'eau fraîche et propre à sa disposition. La hauteur et la forme des gamelles sont à adapter à la taille et à la forme du museau du chien.

Un chien dort en moyenne 12 h/jour, en discontinu. Il a donc besoin d'un coin à lui où il se sentira en sécurité et où il sera laissé au calme.

Un panier, une couverture ou un coussin amélioreront grandement son confort.

Le chien est un carnivore, il a besoin d'une alimentation adaptée à son âge, à son poids et à sa dépense physique.

Il est préférable de donner au moins deux repas par jour, un seul repas pouvant contribuer à augmenter les risques d'apparition d'une dilatation torsion d'estomac (une urgence vétérinaire pouvant rapidement être fatale).

Vous pouvez opter pour une alimentation industrielle de qualité ou composer vous-même des « rations ménagères », en vous assurant qu'elles soient bien équilibrées et adaptées à votre chien. N'hésitez pas à demander conseil à votre vétérinaire à ce sujet et pour toute transition alimentaire.

Mastiquer et renifler sont des comportements instinctifs et naturels du chien qui lui permettent notamment de canaliser son énergie et de calmer son stress. Il est donc important de les laisser s'exprimer, voire de les encourager avec divers enrichissements (promenades variées, tapis de fouille / de lèche, jeux, friandises naturelles, etc.)

Le chien est une espèce sociale: il a besoin d'interactions positives avec d'autres chiens et avec des humains tout au long de sa vie pour son bien-être.

Notez qu'un chien ayant été exposé à des situations et à des environnements variés dès les premiers mois de sa vie sera par la suite plus confiant et à l'aise dans son quotidien.

En plus d'une dépense physique quotidienne indispensable physiologiquement, le chien a besoin d'être stimulé mentalement pour s'épanouir. Peluches, jouets en tout genre, chasses au trésor, cache-cache : les options ne manquent pas pour le prémunir de l'ennui !

Outre les vaccins et leurs rappels, il est recommandé de se rendre au moins une fois par an chez un vétérinaire, même en l'absence apparente de soucis de santé. De votre côté, il vous faudra veiller à régulièrement :

☑ S'assurer de la propreté des oreilles et des yeux. Il existe des produits adaptés à l'espèce canine permettant de les nettoyer.

☑ Entretenir le pelage, certains types de poils nécessitant une attention spécifique.

☑ Contrôler l'apparition de tartre sur les dents.

☑ Vérifier la longueur des griffes. Elles peuvent être coupées sur conseil vétérinaire (seulement au niveau de la partie translucide) si elles ne s'usent pas naturellement.

Vous serez également amenés à laver votre animal, veillez donc à utiliser des shampoings spécifiques au chien.

Cela doit rester occasionnel : parfois, un simple rinçage sera suffisant.

Par ailleurs, les chiens pouvant être exposés à divers parasites dangereux pour leur santé comme pour leur confort, l'usage de vermifuges et d'antiparasitaires peut être conseillé par votre vétérinaire.

Pour vivre en bonne harmonie avec votre animal, vous serez amené à instaurer des règles dans votre quotidien.

Celles-ci ne dépendent que de vous et de vos besoins, mais certaines comme le stop et le rappel seront nécessaires pour votre sécurité et pour celle de votre chien.

Pour rappel selon l'article R214-24 du Code rural : « L'exercice des activités d'éducation et de dressage d'un animal de compagnie dans des conditions de nature à lui infliger des blessures ou des souffrances inutiles est interdit. »

N'hésitez pas à faire appel à un éducateur comportementaliste utilisant les méthodes positives et bienveillantes.

II. LES OBLIGATIONS RELATIVES À L'IDENTIFICATION DE L'ANIMAL

L'identification est obligatoire et effectuée par l'association.

A l'exception du cas de l'adoption d'un chiot où le changement de détenteur se fera à la stérilisation obligatoire, le changement ICAD sera fait sous huitaine. Vous recevrez directement à votre domicile sa nouvelle carte d'identification, à conserver tout au long de sa vie.

N'oubliez pas de signaler au fichier national votre changement d'adresse si vous déménagez ou changez de coordonnées téléphoniques.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site de l'I-CAD dans l'onglet "Identifier son animal".

III. LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES TOUT AU LONG DE LA VIE DU CHIEN

Votre chien sera inévitablement une charge financière. Il est nécessaire de lui prévoir un budget spécifique, comprenant:

- l'alimentation (croquettes, friandises, etc.): 50 € à 150 € / mois selon la taille du chien
- les soins (vétérinaire, toiletteur, produits d'hygiène, etc.) : 200 € / an minimum
- le matériel (jouets, sellerie, etc.) : 150 € à 300 € à l'arrivée du chien, puis dépenses occasionnelles

Si certains frais liés à la vaccination et aux traitements préventifs sont prévisibles, les soins vétérinaires liés aux maladies et aux accidents sont imprévus et parfois conséquents.

Des assurances existent pour permettre à votre chien de bénéficier des meilleurs soins vétérinaires sans vous préoccuper du montant des factures.

Certaines situations peuvent représenter des frais supplémentaires à également prévoir au cours de la vie de l'animal, notamment les services de garde ou l'inscription à des cours d'éducation.

Même au quotidien, assurez-vous de ne pas laisser votre animal seul pendant une longue période.

Vous devez garder à l'esprit que l'adoption d'un animal ne se fait en aucun cas de manière impulsive.

Adopter un chien est un engagement de long terme.

Certificat délivré au moins 7 jours avant la cession.

Ce Certificat est délivré par Allard Mathilde, personne remplissant au moins l'une des conditions prévues au 3° I de l'Article L.216-6-1 du Code Rural, soit en l'occurrence l'Attestation de connaissances N° 2022/b199-783b délivré le 02/11/2022 par la DRAF Occitanie.

L'adoptant :

Je soussigné résidant à.....

atteste avoir pris connaissance de toutes les informations ci-dessus.

Fait à, le

Signature de l'acquéreur précédée de la mention manuscrite « Je m'engage à respecter les besoins et

l'intégrité de l'animal cédé tout au long de sa vie » :